

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-07-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire à la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **TROGRIC LAURENT**, président.

Présents : **Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.**

Représentés : **Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Aurélie MACAIGNE par Pascal BARTOSIK, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE.**

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Budget supplémentaire – budget annexe assainissement 2020

N° de délibération : 7

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
41	45	45	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a voté la création du budget annexe eau, assujetti à TVA, lors du conseil du 17 décembre 2019.

Le Budget Primitif de l'exercice 2020 a été voté en Conseil du 27 février 2020, à hauteur de **5.8 millions d'euros**. Seuls les résultats 2019 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey avaient été repris par anticipation dans le Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire 2020 intègre essentiellement la reprise des résultats des différentes communes, les restes à réaliser du SIAVM et du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bassin de Pompey ainsi que des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Il s'agit de crédits en 92 millions d'euros : + 2 M€ en fonctionnement et 2 M€ en investissement (dont 786 194,50€ de restes à réaliser pour le SIAVM et le SEA).

Ainsi, le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020, soumis à votre examen, consiste en :

- inscription des restes à réaliser (investissement) :
- 696 659.99€ pour le SEA en dépense
- 465.45€ pour le SEA en recette
- 90 000€ pour le SIAVM en dépense
- reprise des résultats et leur affectation au Budget Supplémentaire

	BS	BP (p/mémoire)	TOTAL
Report excédents d'investissement (R001)	1 727 269.82 €	108 381.73 €	1 835 651.55 €
Report déficits d'investissement (D001)	208 025.35 €	0 €	208 025.35€
TOTAL INVESTISSEMENT	1 519 244.47 €	108 381.73 €	1 627 626.20€
Report excédents d'exploitation (R002)	1 829 564.33 €	638 381.73 €	2 467 946.06€
Report déficits d'exploitation (D002)	148 882.39 €	0 €	148 882.39€
TOTAL EXPLOITATION	1 680 681.94 €	638 381.73 €	2 319 063.67€

- L'ajustement de crédits en dépenses et recettes :

EXPLOITATION	CHAPITRE	INSCRIPTIONS AU BS (en €)
DEPENSES D'EXPLOITATION		2 071 486
Reprise des déficits	002	148 882
Ajustement des dépenses	011	1 452 636
Virements section d'investissement	023	464 410
Charges diverses de gestion courante	65	- 5 517
Intérêts des emprunts	66	11 075
RECETTES D'EXPLOITATION		2 071 486
Reprise des excédents	002	1 829 564
Ajustement des recettes	70	241 052
Autres produits exceptionnels	77	870

INVESTISSEMENT	CHAPITRE	INSCRIPTIONS AU BS (en €)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 967 248
Reprise des déficits	001	208 025
Ajustement des emprunts	16	47 490
Ajustement des gros achats ou travaux	21	184 791
Ajustement de dépenses (équilibre)	23	740 282
Restes à réaliser SIAVM + SEA		786 660
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 967 248
Reprise des excédents	001	1 727 269
Virement de la section de fonctionnement	021	464 410
Ajustement des Emprunts	16	- 224 897
Restes à réaliser SIAVM + SEA		465.45€

RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES INSCRITES AU BS 2020 :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	1 180 587.74€	2 071 486.32€	3 252 074.06€
Restes à réaliser 2019	786 659.99€		786 659.99€
TOTAL DEPENSES	1 967 247.73€	2 071 486.32€	4 038 734.05€
Recettes	1 966 782.30€	2 071 486.32€	4 038 268.62€
Restes à réaliser 2019	465.45€		465.45€
TOTAL RECETTES	1 967 247.75€	2 071 486.32	4 038 734.07€

L'intégralité du budget supplémentaire peut être consultée au siège de la Communauté de Communes.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le Budget Supplémentaire 2020 présenté dans le document budgétaire en annexe.

PRÉCISE que le Budget Supplémentaire est adopté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC